

**DELIBERATION N° 18/526 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE DEUX INTERVENANTS
EXTERIEURS DANS LE CADRE DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
« PRIMURA »**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Marie SIMEONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
M. Paul LEONETTI à Mme Julie GUISEPPI
M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI
M. François ORLANDI à M. Antoine POLI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Véronique ARRIGHI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
Mme Rosa PROSPERI à M. Jean-Guy TALAMONI
Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIT ABSENT : M.

Jean-Louis DELPOUX

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n° 18/302 AC de l'Assemblée de Corse du 20 septembre 2018 portant création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018, relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
- APRES** avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que le Docteur Xavier EMMANUELLI, *Président de l'Association « Les Transmetteurs »* et le Docteur Suzanne TARTIERE, *Responsable du Développement Médico-Social, Directeur Projet EMU*, sont en mesure d'assurer, du fait de leur statut, de leurs compétences et de leur notoriété, une prestation gratuite dans le cadre des travaux du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge du transport aller-retour entre Paris et la Corse, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration des deux intervenants, non rémunérés par la Collectivité de Corse, invités à faire part de leur expérience et de leur compétence au comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » qui se tiendra dès le mois de janvier 2019.

ARTICLE 3 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse d'inscrire les crédits afférents à concurrence de 3 000 euros.

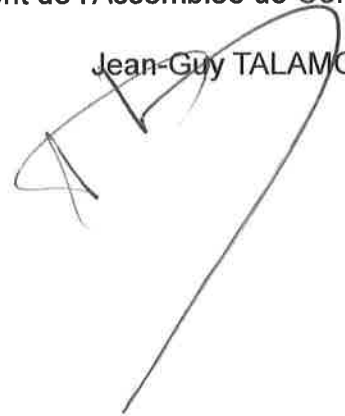
ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 21 décembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Talamoni', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/E7/453**

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE
TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE DEUX
INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE LA
REUNION DU COMITE DE PILOTAGE « PRIMURA »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par délibération n° 18/302 AC du 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Ce comité, co-présidé par le Président de l'Assemblée de Corse et la conseillère exécutive en charge des domaines « social et santé », a débuté ses travaux afin de répondre aux objectifs et missions qui lui ont été assignés et qui consistent à :

- réaliser un état des lieux de la formation aux premiers secours,
- déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires permettant d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux premiers secours,
- présenter un schéma d'actions,
- et réfléchir à l'opportunité de solliciter une éventuelle adaptation législative rendant obligatoire une formation aux gestes de premiers secours pour l'obtention du permis de conduire, de créer une zone test, de créer une application dont l'objet serait de recenser l'ensemble des défibrillateurs et personnes formées aux premiers secours.

Pour ce faire, la délibération susmentionnée prévoit la possibilité de procéder à l'audition des acteurs concernés par ce sujet.

Ainsi, dans le cadre des travaux du Comité de pilotage, il est envisagé, dès le mois de janvier prochain, de recueillir le témoignage de personnes qualifiées, membres de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris dont les noms suivent :

- Le Docteur Xavier EMMANUELLI, *Président de l'Association « Les Transmetteurs »* ;
- Le Docteur Suzanne TARTIERE, *Responsable du Développement Médico-Social, Directeur Projet EMU.*

Conformément aux usages de notre collectivité et à l'article Premier de la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration de ces deux intervenants extérieurs non rémunérés.

Toutes ces dépenses, dont le montant total ne saurait excéder 3 000 euros, seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE DEUX INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE ' PRIMURA '
Identifiant acte	02A-200076958-20181221-030732-DE
Identifiant interne	030732
Date de réception par la préfecture	4 janvier 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	21 décembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	7.10

[Fermer](#)